

SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



Finalité

La seconde générale et technologique permet à l'élève de se situer avant de poursuivre ses études vers la voie générale ou technologique.

Elle a la double fonction, d'une part, d'habituer les élèves à des démarches nouvelles et à un rythme de travail plus exigeant et, d'autre part, de les aider à préciser leurs choix d'orientation.

Objectifs

Il s'agit d'une classe de détermination **identique** à celle de l'Education Nationale et ouverte à toutes les poursuites d'études possibles en Bac Technologique ou en Bac Général.

La spécificité tient à l'enseignement d'exploration obligatoire que constitue l'**E.A.T.D.D.** « Écologie - Agronomie - Territoire - Développement Durable ».

Cet enseignement pluridisciplinaire inclut notamment l'étude de l'environnement naturel, économique, historique, sociologique et intègre les problématiques de développement durable des territoires.

Les **Sciences Économiques et Sociales** constituent le second enseignement d'exploration. Il vise à acquérir des savoirs et des méthodes permettant de comprendre le monde contemporain qui nous entoure et s'appuie sur le territoire support de l'E.A.T.D.D.

Un **accompagnement personnalisé** apporte à l'élève une aide méthodologique pour gagner en autonomie et en efficacité, une aide pour mieux maîtriser ou approfondir ses connaissances et un guide pour la construction d'un projet d'orientation et d'un projet professionnel cohérents.

Une **option facultative** peut être choisie parmi l'hippologie-équitation ou le golf.

Les élèves ont également la possibilité de s'inscrire à la Section Sportive Handball.

Poursuite d'études

A la fin de la seconde, l'élève peut s'orienter :

vers la voie générale :

- ♦ en baccalauréat Scientifique toutes options dont "Biologie-écologie"
- ♦ en baccalauréat général dans une autre série (ES ou L).

vers la voie technologique :

- ♦ en Baccalauréat Technologique série STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)
- ♦ en Baccalauréat Technologique dans une autre série (STL, STI2D, STMG,...)

Conditions d'admission

Un dossier d'orientation et d'affectation après la 3^{ème}, ou de réorientation après la seconde, est établi dans l'établissement d'origine (collège public, privé ou lycée)

Qu'est-ce que l'E.A.T.D.D, ?

EATDD signifie **E**cologie—**A**gronomie—**T**erritoire—**D**éveloppement **D**urable

Par une approche d'observation, l'écologie, l'agronomie, l'histoire/géographie, les sciences économiques et sociales et l'éducation socio-culturelle, doivent amener l'élève à développer son sens d'analyse et de synthèse pour mieux comprendre le fonctionnement d'un territoire (fonctionnement des communes, évolution de la population, développement économique, impact des activités sur l'environnement, organisations des productions agricoles, histoire du territoire...)

Il s'agit d'un enseignement qui s'appuie sur des sorties sur le terrain pour rencontrer les acteurs du territoires, visiter les entreprises, observer les paysages, analyser des prélèvements,... Ces sorties sont ensuite valorisées par un travail effectué en classe.



Contenu de la Formation (en heures/semaine)

Enseignements communs	
Français	4 h 00
Histoire-géographie	3 h 00
LV1 (Anglais ou Allemand)	3 h 00
LV2 (Anglais, Allemand ou Espagnol)	2 h 00
Mathématiques	4 h 00
Physique-chimie	3 h 00
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 h 00
Education civique, juridique et sociale (c)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h 00
Heures de vie de classe	10 heures annuelles
Enseignements d'exploration	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
E.A.T.D.D	3 h 00
Enseignements facultatifs	
Hippologie—équitation ou Golf	3 h 00
Section Sportive Hand (après les cours)	3 h 00